

## Une loi pour la fortune du père - *Le journal Adevàrul / 27.sept.2009*

Les descendants de Ion S. Basgan, dont les découvertes ont révolutionné la technique du forage pétrolier, mènent une lutte sourde pour l'héritage des brevets du père. D'énormes dommages ne pourraient pas à être réclamés si l'un des héritiers parlementaires, n'aurait pas initié une loi dont le premier bénéfice est à lui revenir.

Un ex-sénateur libéral a initié par la fin du mandat, une loi lui donnant le droit de demander une indemnisation fabuleuse à **PETROM** ainsi qu'à **l'Etat roumain** : les droits d'auteur pour trois inventions faites par le père, durant la période d'entre les deux guerres. Le montant réclamé s'élève à plus de 600 millions d'euros et a déclenché une bataille familiale acharnée entre les héritiers de l'inventeur.

Grâce à ses inventions, Basgan John Stephen (1902-1980) a révolutionné les techniques de forage pétrolier dans le monde.



Photo: album personnel de la famille Basgan

### **Inventeur oublié**

Dans les années 30, l'ingénieur Ion Basgan a fait une série d'inventions qui allaient changer pour toujours la théorie et la pratique dans le forage pétrolier. Les solutions de l'inventeur roumain permettaient le forage à grande profondeur, les majeures puissances mondiales, y compris l'Union Soviétique et l'Amérique se sont pressées à utiliser ces nouvelles applications.

Pour Ion S. Basgan, en dehors de la notoriété générée par l'invention de la nouvelle méthode, il a suivi une longue période de persécution par le régime communiste. Il est devenu père de deux garçons, Ion et Constantin et après la mort de sa première épouse, il se remaria et eut encore un héritier, Sorin. Il a vécu dans l'isolement, à Bucarest et a écrit plusieurs articles scientifiques, puis est mort dans l'obscurité en 1980.

## Le conflit sourd

Aujourd'hui, le nom de la famille Basgan est redevenu public, mais pas de la manière souhaitée par l'inventeur. Le fils aîné Ion I. Basgan, devenu entre-temps un politicien ainsi que le plus jeune des frères Sorin, vivant en Suisse depuis des années, se trouvent dans une terrible bataille avec des attaques sous la ceinture et de offenses pour la récupération des dommages qui pourraient être obtenus suite aux applications des méthodes breveté par leur père.

Pris dans un conflit sourd pour obtenir des droits d'héritage, Ion et Sorin pensent discrètement à une victoire dans le procès entamé cette année, contre la société **PETROM**, pour récupérer les royalties et les droits d'auteur suite à l'exploitation des inventions de leur père.



### L'héritier de l'ombre

Ion Basgan (centre) et ses deux fils qui, aujourd'hui luttent pour sa fortune : Sorin (à gauche) et John

Le 6 janvier 1998, John Basgan, à l'époque membre du Parti Libéral, entrainé dans le parti après la fusion avec l'aile Câmpeanu. Il s'est présenté devant un notaire de la capitale. L'objectif était en connexion avec à la masse successorale l'héritage de son père, l'inventeur Ion S. Bazgan. Dans le cadre des procédures notariales, Ion I. Basgan a soumis un document enregistré le 24 décembre 1997, attestant la renonciation à toute prétention de la part de son petit frère Constantin - un citoyen roumain résidant en Allemagne.

*« Il n'a jamais été question. Mon frère ne savait même pas que les discussions pour le l'héritage de notre père été entamées »,* a riposté aujourd'hui le plus jeune des trois frères Sorin Basgan.



Inventeur John Basgan (1), ainsi que les fils John (2) et Sorin (3), la seconde femme, Angela (4), fille (5) et sa nièce

## Il sentait l'argent

Dans son bureaux situé à deux pas du siège de sa propre société de transport, l'ex-sénateur Ion I. Basgan, ayant l'air victorieux, agite un acte qui selon les propres paroles du sénateur, confirme "*les mensonges*" de son petit frère. Sur le papier avec la signature manuscrite et authentifiée par le notaire on peut lire la déclaration de Constantin Basgan, dans laquelle il renonce, sans aucune prétention matérielle, à disputer la revendication sur l'héritage du père.

*«Jusqu'à la dispute de l'héritage, mon frère Sorin n'avait aucun souhait. Maintenant, il semble intéressé en raison de l'odeur de l'argent. Je ne veux pas d'un nouveau scandale genre Dolănescu, mais je vais me battre avec lui »* explique nerveusement le politicien Ion I. Basgan.

Lors de l'ouverture de la succession, le sénateur libéral Ion I. Basgan a complètement omis de la liste des héritiers, deux autres personnes : **Sorin Bazgan** et la mère de ce dernier, **Angela Bazgan** - la seconde épouse de l'inventeur.

*«Ils m'ont transmis verbalement qu'ils n'ont pas de revendication" ,* explique John Basgan.

## Les trois brevets

Le Certificat d'héritier authentifié en 1998 est resté inutilisé pendant 10 ans. Ion Ion I. Basgan était titulaire d'une richesse impressionnante, qui provient notamment des entreprises de transport, alors que l'héritage été plutôt dérisoire : meubles de maison et l'ancienne maison du père, situé dans le secteur 4 de la Capitale. Toutefois, le 25 mars 2009, Ion I. Basgan complaît devant le notaire accompagné de la liste des biens à hériter (la masse successorale) par un élément nouveau: le droit d'auteur des trois brevets appartenant à son père Ion S. Basgan.

Il s'agit d'une «**Méthode pour améliorer l'efficacité du forage rotatif** », un «**Appareil rotatif pour le forage des puits** » et une «**Méthode de forage à l'aide de marteau rotatif ROTARY** ».

Immédiatement après ce moment, Ion I. Basgan a poursuivi en justice la compagnie **PETROM** et **l'Etat roumain** pour avoir utilisé les trois inventions pendant un demi-siècle, sans payer des royalties ou de redevances. Le montant du dommage s'élève à plus de 600 millions d'euros.

## Il a révolutionné le forage pétrolier

Ion S. Bazgan, connu dans les milieux scientifiques comme Ion Basgan, est né le 24 Juin 1902, à Focsani. En 1932 il commence une série de recherches scientifiques dans le domaine du forage pétrolier, en corroborant les effets de la sonicité à «*effet Basgan* ». Parmi les plus importants brevets obtenus, sont

ceux concernant l'amortissement de la pression Hydromécanique et de forage par marteau rotatif **ROTARY** par des inventions qui ont révolutionné la technique de forage à l'époque.

## **Initiateur mais aussi «en bénéficiaire direct de la loi»**

### **Ion I. Basgan**



Le procès n'aurait pas été possible sans un épisode significatif qui a eu lieu au Parlement. A la fin de son mandat de sénateur, Ion I. Basgan a entrepris, avec 41 autres parlementaires, un projet afin de transformer la *Loi 214 d'Octobre 2008*, et qui avait pour but de compléter la loi déjà existant concernant le respect des droits de la propriété industrielle.

### **Le politicien est à la défense**

Plus précisément, la nouvelle loi a l'effet similaire aux actes juridiques émis pour la restitution des biens confisqués par le régime communiste : elle prévoit la récupération des dommages créés par la saisie abusive des droits d'auteur, jusqu'en 1989. Ion I. Basgan veillait d'exempter la taxe du droit de timbre, par cette loi, et d'annuler tous les délais de prescription. *«J'ai été l'initiateur de la loi, il est vrai. Je suis aussi un bénéficiaire direct, mais dans ma situation sont quelques millions de roumains»*, admet Ion I. Basgan.

## **Le Procès de PETROM, seulement le première pas**

Le premier terme de ce procès contre **PETROM** et **l'État roumain** a été le 24 Septembre 2009 et a donné lieu à un ajournement en raison de la grève des magistrats. Le montant de la compensation requise est de **675 millions d'euros**, mais le montant exact sera déterminé après une expertise. Sorin Bazgan a déjà fait une demande d'intervention dans ce procès en nom propre, comme héritier du père.

Le procès contre **PETROM** n'est que la première étape juridique pour les recouvrements des dites énormes montants d'argent. Selon Ion I. Bazgan, une décision de justice favorable en Roumanie, allait rouvrir aussi le procès avec les grandes compagnies pétrolières en Amérique, où la technologie inventée par Ion S. Bazgan a été plus couramment utilisée.

Un tel procès a été perdu dans les années 60, par l'inventeur roumain. Si une procédure juridique doit être rouverte, les dommages-intérêts réclamés par Ion I. Basgan sont fabuleuses : soit 8,6 milliards de dollars. Tout l'argent viendrait, s'exclame le politicien, *«la recherche roumaine après que autant moi et les avocats, nous prendrons la part due»*.

## Un controverse notaire

L'action de succession a été initiée par Ion I. Basgan au bureau du notaire Gabriela Gaspar, l'épouse de Axinte Gaspar, actuellement juge à la Cour constitutionnelle. Autour du nom de Gabriela Gaspar ont plané au cours des années, de nombreux soupçons liés aux critères sur lesquels ont eu lieu les nominations de son parcours professionnel.

Pendant le mandat du **Ministre Monica Macovei**, Gaspar a été l'une des personnes poursuivie en justice pour des illégalités dans l'action d'investiture notariale. Le procès lancé par Macovei a été remporté finalement par Gabriela Gaspar. Depuis cette époque et jusqu'à la demande de retraite, approuvée l'année dernière, Gaspar a servi de juge de la Cour suprême. Ion I. Basgan dit qu'il a choisi Gabriela Gaspar à la recommandation d'un « *bon ami, procureur* ». Il s'agit de Gheorghe Diaconescu, ancien procureur en chef de la Roumanie, situé aussi à la tête du parquet militaire avant 1989.